

86

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49934

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux de mise en sécurité du système de sécurité incendie au collège
Bourgchevreuil à Cesson-Sévigné - Avenant n° 1**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie au collège Bourgchevreuil à Cesson-Sévigné sont en cours de réalisation.

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et il convient de passer un avenant n° 1 au marché subséquent n° 20240152 notifié le 28 mars 2024 avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION à Saint-Sauveur-des-Landes, d'un montant de 11 369,76 euros HT pour le lot 1 - Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures.

A la demande du bureau d'études, Société 2L-IPS, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la mise en conformité du système de sécurité incendie, non prévisibles lors de la consultation des entreprises :

- Fourniture et pose d'une porte seule en remplacement de la porte facturée : 574,78 euros HT ;
- Fourniture et pose des ventouses électromagnétiques sur les portes étaient initialement prévues au lot 4, Electricité. Toutefois, afin d'avoir le procès-verbal des portes coupe-feu, celles-ci doivent être équipées des ventouses associées. Le prix de la fourniture et pose sera retiré du lot Electricité, seuls les raccordements seront réalisés par le lot 4 : 4 793,12 euros HT ;
- Intervention en sous-section 4 : 2 500,00 euros HT ;
- Fourniture et pose de cylindres sous les organigrammes existants : 1 243,46 euros HT ;
- Rattrapage du sol pour pose de seuils : 978,05 euros HT ;
- Fourniture et pose de seuils de porte pour rattrapage écart de hauteur de sol : 1 280,35 euros HT.

Cet avenant n° 1 entraîne une augmentation de 19,54 % et porte le montant initial de 58 177,04 euros HT à 69 546,80 euros HT.

Lors de sa réunion du 3 septembre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 pour le lot 1, détenu par l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION.

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché conclu le 28 mars 2024 avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 11 369,76 euros HT, soit 13 643,71 euros TTC, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242779

Pour extrait conforme